



Autorisation Grand-Clercs

Nom : _____

Prénom : _____

Tuteur (pour mineurs) : _____

Pour les mineurs, le tuteur doit compléter cette souche :

Par la lettre présente, je (mère ; père ; tuteur) _____,
donne l'autorisation de la participation comme membre active de
notre garçon / notre fille _____, dans l'A.S.B.L. des
„Grands-Clercs de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a.s.b.l.“.

De plus nous sommes d'accord :

- que des photos de _____ sont prises lors des activités des Grands-Clercs et que ces photos sont publiées lors des relations publiques des Grands-Clercs (sur « cathol.lu » ; le site internet des Grands-Clercs ; le site Facebook ; etc.). À tout moment, vous pouvez demander rétrospectivement l'effacement d'une photo ou du nom.

Oui O

Non O

- que les données de _____ sont traitées par l'A.S.B.L. des Grands-Clercs aux fins de son engagement au sein des Grands-Clercs et qu'elles sont utilisées pour envoyer des informations nécessaires par E-Mail (ou par courrier, par SMS, par Facebook, par Messenger) :

Oui O

Non O

Nous vous informons que les activités des Grands-Clercs sont souvent des événements publics (Octave ; Te Deum ; etc.), où sont pris des photos et des films. Ceci par des sociétés journalistiques qui les publient dans la presse. Nous avons aucune influence sur cela.

<https://cnpd.public.lu/fr/dossiers-thematiques/droit-image/consentement.html>:

« La liberté d'expression et d'information protège le « droit du public d'être informé, y compris, dans des circonstances particulières, sur la vie privée de personnes publiques »⁹.

- Une personne publique (acteur politique ou syndical, sportif, artiste ou musicien¹⁰) s'expose à ce que des éléments de sa vie privée soient publiés lors que ces éléments sont justifiés d'un point de vue de la liberté de la presse et du droit du public d'être informé.
- Une personne anonyme peut, selon les circonstances, devenir momentanément une personne publique, quand elle est concernée par un événement d'actualité. En principe, elle a un droit à l'oubli après un certain temps. »



Dispositions sur la protection des données :

Vos données personnelles sont traitées de manière confidentielle. Vous avez droit :

- d'être informé sur vos données qui sont recensées par les Grands-Clercs ;
- de demander que des données fausses seront corrigées ;
- de demander que vos données personnelles sont effacées (sauf en cas d'exceptions prévues par la loi) ;
- de demander que vos données sont bloquées (c.-à-d. elles ne peuvent plus être utilisées, sauf en cas d'exceptions prévues par la loi)

DONNÉES du nouveau membre des Grands-Clercs:

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tel. : _____

GSM Membre : _____

GSM Tuteur (pour mineurs) : _____

E-Mail Membre : _____

Date de naissance : _____

Lieu/Date : _____, le _____

Signature : _____
(pour mineurs, signature du tuteur)